

Samedi 14 mars 2020

À tous les professionnelles et professionnels membres du SPPEBSL concernant la fermeture des établissements d'enseignement

Nous vivons actuellement une situation sans précédent dans le monde du travail. Les événements entourant le COVID-19 occasionnent bien des questionnements et des inquiétudes d'autant que les informations changent rapidement.

Nous sommes à même de constater que nos employeurs s'ajustent d'heure en heure selon les informations qu'ils obtiennent. Ils ont la préoccupation de nous donner l'information la plus claire et juste possible.

Actuellement, le ministère a annoncé la fermeture de tous les établissements scolaires avec pour consigne à nos employeurs, le retour à domicile avec salaire du personnel y œuvrant. Les fermetures ne concerneraient pas les centres administratifs ainsi que le personnel y travaillant. Soyez assurés que nous suivons la situation de près et sommes en lien avec nos conseillers juridiques de la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation pour répondre à vos questionnements.

Tout au long de la journée de vendredi, les ministres ont parlé de favoriser le télétravail lorsque cela est possible. Nous vous invitons à lire et à suivre attentivement les consignes de nos employeurs et à vous y conformer.

Pour votre information, une rencontre avec les représentants des ressources humaines de la Commission scolaire des Phares et les représentants syndicaux des trois catégories d'employés(es) a eu lieu vendredi en fin d'après-midi. Monsieur Gaétan Côté, vice-président aux affaires financières du SPPEBSL y a pris part et a pu s'exprimer et poser des questions. Il semble que d'autres rencontres soient prévues quotidiennement dès lundi. Nous vous tiendrons au courant des développements s'il y a lieu et tenterons d'avoir des consignes le plus claires et cohérentes possibles pour l'ensemble des professionnelles et professionnels.

Du côté de la Commission scolaire des Monts-et-Marées, nous avons constaté que les questions soumises aux supérieurs immédiats étaient vite soumises aux instances supérieures pour trouver réponses assez rapidement selon les informations qu'ils avaient.

Nous vous invitons à suivre les mesures de prévention telles qu'é émises par les autorités sanitaires.

Nous vous rappelons que malgré la situation exceptionnelle que nous vivons, le devoir de loyauté envers notre employeur demeure d'actualité.

Si vous croyez être lésé(es) dans vos droits, nous vous invitons à communiquer avec votre syndicat par courriel, delegates_montsetmarees@sppebsl.org ou delegue_phares@sppebsl.org, ou par téléphone (Diane Bélanger 418-629-0522).

Nous vous invitons à vous abonner à notre page Facebook <https://www.facebook.com/sppebslcsq> et à consulter notre site Web <https://www.sppebsl.org> pour suivre l'évolution de la situation.

- 30 -

Renseignements :

Diane Bélanger, présidente

SPPEBSL-CSQ

Cellulaire : 418-629-0522

Courriel : presidente@sppebsl.org